

Notes et remarques

Autor(en): **Berbier, Charles - Auguste - Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 158

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285204>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BARBIER
de Courfaveire

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible
(1793-1796)

Nous sommes tous revenus à la maison moi le premier, car toute la famille s'était sauvée, excepté un domestique suisse pour moudre et une servante. Il y avait six garnisaires chez nous, avec factionnaire devant la porte. Quand nous sommes revenus, il a fallu acheter pour remplacer mon frère, un homme que l'on a payé douze louis d'or. Les gens se sont alors décidés de revenir, car la moitié de la population du village s'était enfuie, hommes et femmes, excepté les bons.... Toutes les nuits les hommes allaient coucher dans les haies, ou dans les bois : on était comme des sauvages ! Le pays était rempli de soldats et de volontaires nationaux armés de faux, de piques, de crocs et de fusils. Quand on les voyait arriver dans un village, tout le monde se sauvait et s'enfuyait dans les bois et ces bougres tiraient sur tous ceux qui couraient. A tout moment ils tiraient sur quelqu'un, et il est bien curieux que leurs coups de fusil n'aient jamais atteint personne, au moins chez nous. On prend cela comme pour un miracle de la Ste Vierge.

C'est environ le 18 septembre 1793 qu'il se fit encore des émigrés à Courfaveire, comme dans tout le département du Mont-Terrible, car la municipalité reçut à cette époque un décret de la Convention nationale de Paris qui ordon-

nait que tous les garçons de 18 à 25 ans devaient partir sans autre exception que les infirmes. Donc tous les garçons de cette classe devaient se rendre vers le 20 à Delémont, la même mesure devait être exécutée dans toute la France. Pour Courfaveire il y avait dix-sept garçons de cet âge qui devaient se rendre à Delémont : parmi eux, deux de nous se sont présentés au chirurgien major pour obtenir un certificat d'exemption comme étant hors d'état de supporter les travaux militaires, ce qui leur a été accordé. L'administration du district a contresigné notre certificat et nous avons été quittes. Quant aux 14 autres conscrits, le jour où ils devaient se rendre à Delémont pour partir, ils ont filé tous en Suisse, et se sont engagés dans le régiment de Watteville à Nidau, et dans tous les villages du département du Mont-Terrible, on en a fait de même, car ce régiment est presque tout composé d'enfants de notre pays. (*) L'autorité a défendu de mettre des remplaçants. Plusieurs jeunes gens qui avaient perdu à la milice et auraient voulu constituer des remplaçants et se libérer ainsi du service, ont été obligés de partir, bien qu'ils aient présenté des remplaçants qu'ils avaient achetés 12 et 14 louis d'or. Quand les Français se sont aperçus qu'on voulait éluder les ordres, ils ont fait savoir aux parents qu'ils devaient aller rechercher leurs garçons en Suisse, et prendre des certificats là où ils étaient. Ils y sont bien allés et sont revenus avec des certificats, mais sans les garçons, car ils n'en est revenu aucun

(*) Le régiment d'Ernst, désarmé à Aix le 26 février 1792 par les bandes de Marseillais en marche sur Paris, grâce à la conduite équivoque du général Barbantane, avait été rappelé par le gouvernement bernois, malgré les excuses présentées par le gouvernement royal. Berne en donna le commandement au major de Watteville et employa ce régiment à la garde des frontières vers l'Évêché, dans le pays de Vaud et pour la garnison de Bâle à l'époque où la guerre se portait vers la frontière badoise.

dans tout le pays. Là-dessus, ils ont été déclarés émigrés, et l'autorité a fait partout procéder à l'inventaire de tous leurs biens; de même à ceux qui n'avaient plus ni père ni mère. La Nation s'est donc emparée de tous leurs biens, et a pris tout ce qu'ils pouvaient posséder; ainsi Louis Tendon de Courfaveire, qui avait deux bœufs et un cheval les a perdus sans retour.

Le première réquisition se composait des jeunes gens de 18 à 25 ans — on les appelle aussi la première classe. A Courfaveire, environ 17 garçons émigrés dont 14 de la première classe et 3 qui avaient tiré à la milice. Nous avons 4 hommes du village au bataillon du Mont-Terrible qui sert à l'armée du Nord. On avait formé ce bataillon à Delémont dans la grande église, car j'y étais pour répondre de mon frère et pour nommer les officiers, les sergents et caporaux : il m'a fallu donner ma voix pour les tous nommer l'un après l'autre.

Le 19 octobre 1793 la municipalité a reçu les ordres du district qu'il fallait ôter deux cloches de la tour de notre église ce jour-là, et les conduire à Delémont. La municipalité a commandé des hommes pour les aller ôter, mais personne n'a voulu y aller. Il y a au village des volontaires nationaux qui ont voulu essayer de dépendre ces cloches, mais ils n'ont pu y parvenir. Les femmes et les enfants qui s'étaient attroupés autour du cimetière leur criaient : « *Voleurs de cloches ! Voleurs de cloches !* » On a su cela au district de Delémont. Alors le district a envoyé à la municipalité un ordre portant qu'elle ait à livrer nos deux cloches à Delémont pour le lendemain 20 courant, sans quoi, qu'on viendrait à Courfaveire avec une troupe formidable pour faire abattre les cloches, qu'on enverrait la muni-

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 57

LES

Cantiques d'Yvan

PAR
M. DU CAMFRANC

Et, tout à coup, Yvan s'interrompit : le timbre vibrat à la porte d'entrée, et l'unique vieille femme, qui servait la mère et le fils, entra dans l'appartement en tenant une lettre, sur l'enveloppe de laquelle étaient tracés ces mots : « Très pressé. »

Les doigts enfiévrés de la Bocellini rompirent rapidement le cachet.

Elle s'était levée toute droite, et les lèvres décolorées, les yeux assombris encore, toute tremblante sous l'empire de l'intense émotion, elle

ne pouvait détacher son regard des premières lignes, tracées par sa sœur Florence :

« Le comte Boleslas de Ruloff est à l'agonie. Sa vie, désormais ne se comptera plus que par heures, je vous supplie de venir à lui. »

« Une dernière fois avant d'entrer dans l'Eternité, il veut vous demander pardon. »

« Dieu lui a pardonné ! il a confessé ses fautes ; et, avec humilité, il a courbé le front sous l'absolution du prêtre. Il pleure ses erreurs avec un repentir qui arrache des larmes à ceux qui l'assistent. »

Madame, refusez-vous d'accorder à cette agonie, la dernière douceur implorée sur cette terre : Celle de votre pardon ?

« Accourez en toute hâte, car la vie est prête à le quitter ! »

Marie-Alice baissait la tête. Un combat terrible se livrait en elle. Véritablement, pouvait-elle pardonner à celui qui lui avait fait tant de mal ? Et pourtant, on ne refuse jamais d'accéder à la dernière prière d'un mourant.

Elle passa la lettre à Yvan, qui la lut à son tour. D'un regard, il vit l'hésitation de sa mère, et, très pâle, mais ayant dans la voix un accent d'extrême fermeté, il prononça les paroles de l'impérieux devoir : « Mère, n'hésitez pas. Vous devez pardonner : c'est la volonté de Dieu ! »

Ah ! elle avait sonné, l'heure du pardon. Il n'aurait pas souffert en vain, depuis que, s'offrant en victime, il avait tant prié. Il se rappelait Lourdes ; il revoyait la Vierge Immaculée si blanche au milieu des verdure de l'églantier, et toute semblable à la céleste apparition. Il se croyait encore dans la grotte béniée, où des centaines de cierges dardaient, dans l'air bleu des encens, les étoiles d'or de leurs flammes. Il entendait la prière incessante s'échappant des lèvres des foules, prière qui, de l'aurore à la nuit, ne s'interrompt jamais. Et les multitudes se tiennent devant la Vierge comme un double courant d'êtres humains ; celui des suppliants qui sollicitent des grâces, et celui des exaucés